



COUR D'APPEL DE DALOA

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE SAN PEDRO

GREFFE-NOTARIAT

N° 038/MJDH/CAD/TFISP/G-N

DU 06/09/2022

L'an deux mille vingt-deux ;
Et le six septembre ;

Par-devant Maître YAO Brou Paul, Greffier en Chef du Tribunal de
Première Instance de San Pedro, exerçant de plein droit les fonctions de
Greffier-Notaire au siège de ladite juridiction, soussigné ;

A COMPARU :

Monsieur ZERBO DAUDA, président de la société avec conseil
d'administration dénommée « SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE
NOUVELLE DE PARA » DITE SCOANPA-COOP-CA ;

Demeurant à San Pedro, majeur ;

De nationalité burkinabé ;

Né le quinze juillet mil neuf cent soixante-onze à Kouakro/M'Batto
(REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE) ;

Titulaire de la carte consulaire N° BF384003001001083667 établie le 03
mai 2019 à Soubré ;

Monsieur ZERBO DAUDA, ci-après désigné « LE MANDANT » ;

LEQUEL a déclaré, par les présentes, constituer pour Mandataire spécial :

Monsieur HAIDAR HUSSEIN, Opérateur économique, demeurant à San
Pedro, majeur ;

De nationalité libanaise ;

Né le trois janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze à Beyrouth
(REPUBLIQUE DU LIBAN) ;

Titulaire de la carte d'identité résident N° C 0118 8538 79 établie le 30 avril
2018 à Abidjan ;

Monsieur HAIDAR HUSSEIN, ci-après désigné « LE MANDATAIRE » ;

AUQUEL il donne, par les présentes, tous pouvoirs à l'effet de, au nom et pour le
compte de la société coopérative avec conseil d'administration dénommée « SOCIETE
COOPERATIVE AGRICOLE NOUVELLE DE PARA » DITE SCOANPA-COOP-
CA ;

- Signer les factures
- Retirer les chèques
- Effectuer les opérations financières, bancaires et administratives
pour la période de la campagne café-cacao 2021-2022

Monsieur HAIDAR HUSSEIN a déclaré accepter le mandat à lui donné par
Monsieur ZERBO DAUDA.



EN CONSEQUENCE

Représenter et défendre tout intérêt y afférent ;

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, et généralement faire le nécessaire ;

DONT ACTE EN BREVET

Fait et passé à SAN PEDRO ;

En l'Etude du Greffier-Notaire soussigné ;

Les jour, mois et an sus-indiqués ;

Et après lecture faite, les parties ont signé avec le Greffier-Notaire.

LE MANDANT



ZERBO DAOUDA

LE MANDATAIRE



H Aidar Hussein

LE GREFFIER EN CHEF



Brou Paul YAO
Administrateur des
Greffes & Parquets